

Secteur de la Négociation Collective et de la Représentativité

Numéro 134-2025

Réf. : FS/KG

Paris, le 17 juillet 2025

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE 18 novembre 2025 Bloquez la date dans vos agendas !

Chères et chers camarades,

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour la **Journée confédérale FO des CSE**, qui aura lieu :

Mardi 18 novembre 2025

De 9h à 17h

**Dans les locaux de la Confédération Force Ouvrière
141 avenue du Maine – 75014 Paris**

(Accès Métro : Ligne 4 Station « Mouton-Duvernet » ou ligne 13 Station « Gaîté » ou Accès RER : Ligne B Station « Denfert-Rochereau »)

Nous avons fait le choix de célébrer, en cette journée, les 80 ans du CSE en retenant la thématique suivante :

« Les 80 ans du CSE : Histoire, combats, avenir des représentants du personnel »

À l'occasion des **80 ans de la création des comités d'entreprise**, tout au long de cette journée confédérale, nous procéderons à un regard rétrospectif, combatif et prospectif sur l'histoire et l'avenir de la représentation du personnel.

La création des comités d'entreprise en 1945 constitue un moment historique majeur du mouvement ouvrier. 80 ans plus tard, les élus du CSE, héritiers de cette conquête sociale, sont confrontés à de nouveaux défis dans un contexte de transformation du travail, d'affaiblissement du dialogue social et de remise en cause des moyens d'action des représentants du personnel.

À travers **trois tables rondes**, cette journée permettra de revenir sur :

- L'histoire de la représentation du personnel et ses fondements syndicaux ;
- L'importance des combats syndicaux pour une représentation efficace des salariés ;
- Les perspectives pour défendre et moderniser les missions des CSE notamment face aux enjeux écologiques, numériques et sociaux.



////////////////////// **Circulaire confédérale** ////////////////////////

Le programme prévisionnel est d'ores et déjà joint à cette circulaire afin de vous éclairer sur les discussions qui auront lieu tout au long de cette journée. Le programme définitif et détaillé vous sera communiqué à la rentrée.

A cette occasion, vous aurez également la possibilité de rencontrer de nombreux partenaires de notre Organisation, qui pourront vous apporter de l'aide dans le cadre de l'exercice de votre mandat d'élus au CSE.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette journée est organisée dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale et qu'elle s'adresse principalement aux militants Force Ouvrière élus au CSE ainsi qu'aux délégués syndicaux, mais également aux représentants de proximité et représentants syndicaux au CSE.

Nous demandons aux Unions Départementales et Fédérations de valider la fiche d'inscription dûment remplie de chaque camarade (signature et cachet) et de la faire parvenir au secteur confédéral de la Négociation collective et de la Représentativité (formulaire d'inscription joint en annexe) dans les meilleurs délais.

Afin de respecter les capacités d'accueil des locaux de la confédération, les inscriptions seront closes lorsque le nombre de 200 participants sera atteint. **Les camarades inscrits recevront une confirmation d'inscription par courriel.**

IMPORTANT !

► ***Veillez noter et informer les camarades des conditions de prise en charge de la journée :***

1. Pour les élus CSE titulaires

Cette journée de formation est suivie dans le cadre du droit à la **formation économique des élus titulaires CSE** visée à l'article L 2315-63 du code du travail.

Les frais de participation (hébergement, repas, transports) sont obligatoirement pris en charge par le CSE, sur le budget de fonctionnement (0,2%). La journée de formation est prise sur le temps de travail et rémunérée comme tel. Il n'y a donc pas de perte de salaire.

Pensez à faire budgéter cette journée dès maintenant.

2. Pour les élus suppléants, représentants syndicaux, représentants de proximité et élus titulaires dont les jours de formation économique (ci-dessus) sont épuisés

Cette journée de formation peut être suivie dans le cadre du **congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES, article L 2145-1 du code du travail)**.

La journée de formation est prise sur le temps de travail et rémunérée comme tel. Il n'y a donc pas de perte de salaire.

Les frais de participation à la formation (hébergement, repas, transports) peuvent être pris en charge par le CSE, soit sur le budget de fonctionnement au titre de la formation des membres du CSE, soit sur le budget des activités sociales et culturelles au titre de l'accès des salariés à l'éducation ouvrière ou populaire.

Dans les deux cas, cette prise en charge doit résulter d'une décision du CSE non discriminatoire (entre les membres de CSE de différentes organisations syndicales et à l'égard de l'ensemble des salariés de l'entreprise).

Il est tout de même préférable que la journée soit financée par le budget de fonctionnement du CSE.

Pensez à faire budgéter cette journée dès maintenant.

Les camarades sont appelés à vérifier également s'ils peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de cette journée dans le cadre d'un **accord de droit syndical d'entreprise ou de groupe, d'un accord de branche ou d'une convention collective**.

Les camarades devront transmettre à leur employeur, au minimum **un mois avant** la date du 18 novembre 2025 (soit au plus tard vendredi 17 octobre 2025), **la demande d'autorisation (en annexe) pour le congé de formation** correspondant à leur cas (élus titulaires article L 2315-63 du code du travail ou CFESSES article L 2145-1 du code du travail).

3. A défaut de prise en charge dans les conditions visées ci-dessus et sur justificatif écrit du CSE ou du syndicat

La Confédération pourra éventuellement prendre en charge les frais exposés sur le téléversement des **justificatifs originaux** sur N2F et dans les conditions et limites suivantes :

- Frais de déplacement :

- a. **Les frais de train** sont pris en charge dans la limite d'un aller-retour SNCF 2^{ème} classe.
- b. **Utilisation d'un véhicule personnel** : tarif Base kilométrique : 0,40 € / km (dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe, sauf covoiturage), **les frais de péage d'autoroute** sont pris en charge si covoiturage ou remboursement inférieur au tarif SNCF 2^{ème} classe. Le détail du trajet doit être indiqué, à défaut le chemin le plus direct sera pris en compte.
- c. **Les frais de métro** (un aller-retour gare ↔ Confédération), **de parking** (gare ↔ domicile) sont pris en charge.
- d. **Avion** : à titre exceptionnel, **après avis du Secrétaire confédéral et accord exprès du Trésorier confédéral**, dans la mesure où l'usage du réseau ferroviaire ne s'avère pas possible, si le coût est inférieur à la base SNCF 2^{ème} classe augmenté de l'éventuel surcoût hôtelier et restauration (si arrivée la veille nécessaire) ou si les surcoûts d'hôtellerie et restauration de la veille rendent le coût d'un trajet par avion moins onéreux. La **carte d'embarquement** est à joindre au billet justificatif.



//////////////////// Circulaire confédérale //////////////////////

- **Hébergement :**

Aux frais réels dans la limite de 122€ par nuitée, petit déjeuner inclus (1 nuitée la veille).

- **Repas :**

Dans la limite de 27€/repas (1 dîner la veille) sans compensation. Le déjeuner du 18 novembre 2025 sera pris en commun sur place à la Confédération. Aucun remboursement ne sera accordé pour un repas de midi pris à l'extérieur ce même jour.

- **Frais non remboursables :**

Toute **prestation personnelle** (téléphone, apéritifs...), les frais de **taxis** et les frais de **stationnement parisiens**.

Amitiés syndicales,

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

-
- *Annexe 1 : Formulaire d'inscription Journée des CSE 2025*
 - *Annexe 2 : Modèle demande d'autorisation d'absence élu titulaire CSE*
 - *Annexe 3 : Modèle demande d'autorisation d'absence CFESE*
 - *Annexe 4 : Programme provisoire*

Secteur de la Négociation Collective et de la Représentativité

Numéro 134-2025

Réf. : FS/KG

Paris, le 17 juillet 2025

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE 18 novembre 2025 Bloquez la date dans vos agendas !

Chères et chers camarades,

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour la **Journée confédérale FO des CSE**, qui aura lieu :

Mardi 18 novembre 2025

De 9h à 17h

**Dans les locaux de la Confédération Force Ouvrière
141 avenue du Maine – 75014 Paris**

(Accès Métro : Ligne 4 Station « Mouton-Duvernet » ou ligne 13 Station « Gaîté » ou Accès RER : Ligne B Station « Denfert-Rochereau »)

Nous avons fait le choix de célébrer, en cette journée, les 80 ans du CSE en retenant la thématique suivante :

« Les 80 ans du CSE : Histoire, combats, avenir des représentants du personnel »

À l'occasion des **80 ans de la création des comités d'entreprise**, tout au long de cette journée confédérale, nous procéderons à un regard rétrospectif, combatif et prospectif sur l'histoire et l'avenir de la représentation du personnel.

La création des comités d'entreprise en 1945 constitue un moment historique majeur du mouvement ouvrier. 80 ans plus tard, les élus du CSE, héritiers de cette conquête sociale, sont confrontés à de nouveaux défis dans un contexte de transformation du travail, d'affaiblissement du dialogue social et de remise en cause des moyens d'action des représentants du personnel.

À travers **trois tables rondes**, cette journée permettra de revenir sur :

- L'histoire de la représentation du personnel et ses fondements syndicaux ;
- L'importance des combats syndicaux pour une représentation efficace des salariés ;
- Les perspectives pour défendre et moderniser les missions des CSE notamment face aux enjeux écologiques, numériques et sociaux.



////////////////////// **Circulaire confédérale** ////////////////////////

Le programme prévisionnel est d'ores et déjà joint à cette circulaire afin de vous éclairer sur les discussions qui auront lieu tout au long de cette journée. Le programme définitif et détaillé vous sera communiqué à la rentrée.

A cette occasion, vous aurez également la possibilité de rencontrer de nombreux partenaires de notre Organisation, qui pourront vous apporter de l'aide dans le cadre de l'exercice de votre mandat d'élus au CSE.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette journée est organisée dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale et qu'elle s'adresse principalement aux militants Force Ouvrière élus au CSE ainsi qu'aux délégués syndicaux, mais également aux représentants de proximité et représentants syndicaux au CSE.

Nous demandons aux Unions Départementales et Fédérations de valider la fiche d'inscription dûment remplie de chaque camarade (signature et cachet) et de la faire parvenir au secteur confédéral de la Négociation collective et de la Représentativité (formulaire d'inscription joint en annexe) dans les meilleurs délais.

Afin de respecter les capacités d'accueil des locaux de la confédération, les inscriptions seront closes lorsque le nombre de 200 participants sera atteint. **Les camarades inscrits recevront une confirmation d'inscription par courriel.**

IMPORTANT !

► ***Veillez noter et informer les camarades des conditions de prise en charge de la journée :***

1. Pour les élus CSE titulaires

Cette journée de formation est suivie dans le cadre du droit à la **formation économique des élus titulaires CSE** visée à l'article L 2315-63 du code du travail.

Les frais de participation (hébergement, repas, transports) sont obligatoirement pris en charge par le CSE, sur le budget de fonctionnement (0,2%). La journée de formation est prise sur le temps de travail et rémunérée comme tel. Il n'y a donc pas de perte de salaire.

Pensez à faire budgéter cette journée dès maintenant.

2. Pour les élus suppléants, représentants syndicaux, représentants de proximité et élus titulaires dont les jours de formation économique (ci-dessus) sont épuisés

Cette journée de formation peut être suivie dans le cadre du **congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES, article L 2145-1 du code du travail)**.

La journée de formation est prise sur le temps de travail et rémunérée comme tel. Il n'y a donc pas de perte de salaire.

Les frais de participation à la formation (hébergement, repas, transports) peuvent être pris en charge par le CSE, soit sur le budget de fonctionnement au titre de la formation des membres du CSE, soit sur le budget des activités sociales et culturelles au titre de l'accès des salariés à l'éducation ouvrière ou populaire.

Dans les deux cas, cette prise en charge doit résulter d'une décision du CSE non discriminatoire (entre les membres de CSE de différentes organisations syndicales et à l'égard de l'ensemble des salariés de l'entreprise).

Il est tout de même préférable que la journée soit financée par le budget de fonctionnement du CSE.

Pensez à faire budgéter cette journée dès maintenant.

Les camarades sont appelés à vérifier également s'ils peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de cette journée dans le cadre d'un **accord de droit syndical d'entreprise ou de groupe, d'un accord de branche ou d'une convention collective**.

Les camarades devront transmettre à leur employeur, au minimum **un mois avant** la date du 18 novembre 2025 (soit au plus tard vendredi 17 octobre 2025), **la demande d'autorisation (en annexe) pour le congé de formation** correspondant à leur cas (élus titulaires article L 2315-63 du code du travail ou CFESSES article L 2145-1 du code du travail).

3. A défaut de prise en charge dans les conditions visées ci-dessus et sur justificatif écrit du CSE ou du syndicat

La Confédération pourra éventuellement prendre en charge les frais exposés sur le téléversement des **justificatifs originaux** sur N2F et dans les conditions et limites suivantes :

- Frais de déplacement :

- a. **Les frais de train** sont pris en charge dans la limite d'un aller-retour SNCF 2^{ème} classe.
- b. **Utilisation d'un véhicule personnel** : tarif Base kilométrique : 0,40 € / km (dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe, sauf covoiturage), **les frais de péage d'autoroute** sont pris en charge si covoiturage ou remboursement inférieur au tarif SNCF 2^{ème} classe. Le détail du trajet doit être indiqué, à défaut le chemin le plus direct sera pris en compte.
- c. **Les frais de métro** (un aller-retour gare ↔ Confédération), **de parking** (gare ↔ domicile) sont pris en charge.
- d. **Avion** : à titre exceptionnel, **après avis du Secrétaire confédéral et accord exprès du Trésorier confédéral**, dans la mesure où l'usage du réseau ferroviaire ne s'avère pas possible, si le coût est inférieur à la base SNCF 2^{ème} classe augmenté de l'éventuel surcoût hôtelier et restauration (si arrivée la veille nécessaire) ou si les surcoûts d'hôtellerie et restauration de la veille rendent le coût d'un trajet par avion moins onéreux. La **carte d'embarquement** est à joindre au billet justificatif.



////////////////////// **Circulaire confédérale** ////////////////////////

- **Hébergement :**

Aux frais réels dans la limite de 122€ par nuitée, petit déjeuner inclus (1 nuitée la veille).

- **Repas :**

Dans la limite de 27€/repas (1 dîner la veille) sans compensation. Le déjeuner du 18 novembre 2025 sera pris en commun sur place à la Confédération. Aucun remboursement ne sera accordé pour un repas de midi pris à l'extérieur ce même jour.

- **Frais non remboursables :**

Toute **prestation personnelle** (téléphone, apéritifs...), les frais de **taxis** et les frais de **stationnement parisiens**.

Amitiés syndicales,

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

-
- *Annexe 1 : Formulaire d'inscription Journée des CSE 2025*
 - *Annexe 2 : Modèle demande d'autorisation d'absence élu titulaire CSE*
 - *Annexe 3 : Modèle demande d'autorisation d'absence CFESE*
 - *Annexe 4 : Programme provisoire*



Journée confédérale des CSE 2025 Mardi 18 Novembre 2025

Tous les champs doivent être remplis. Cette demande d'inscription doit être signée et datée par le demandeur et le Secrétaire du syndicat. Puis, **elle doit être transmise à l'Union Départementale et/ou à la Fédération Nationale, et nous être retournée signée et tamponnée AU PLUS TARD LE 15 octobre 2025.**

- **Soit par courrier** : Secteur confédéral de KAREN GOURNAY Confédération Force Ouvrière - « Secteur de la Négociation collective et de la Représentativité », 141 avenue du Maine 75680 PARIS CEDEX 14
- **Soit par mail** : secretariatnego@force-ouvriere.fr

CONDITIONS D'ACCES POUR PARTICIPER AU STAGE

Être élu titulaire ou suppléant FO au CSE ou CSEC
Être RS au CSE ou au CSEC
Être DS ou DSC
Être représentant de proximité

DONNEES PERSONNELLES

MR, MME	NOM :	Prénom :
Date de naissance : / /		
Adresse précise :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone :	Email (obligatoire) :	

DONNEES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone professionnel :		
Nombre de salariés dans l'entreprise :	Situation d'activité :	Actif CDI ☐ Autre ☐
Secteur d'activité :	Fonction publique ☐	Privé ☐

SYNDICAT LOCAL

Année d'adhésion à FO :	Syndicat local :
Union départementale :	Fédération :

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	
Trésorier de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	
Membre du bureau du syndicat	
Membre du bureau ou de la CE	
de la Fédération de l'UD. ou de l'UL.....	
Délégué syndical	
Délégué syndical central	
Représentant syndical au CSE	
Représentant syndical au CSEC	
Défenseur devant les prud'hommes	
Conseiller du salarié	

Fonctions électorales :

Membre du CSEC	
Membre du SSCT / CSSCT	
depuis le	
Membre du CSE	
Membre du CT	
Membre du CTE	
Conseiller prud'hommes :	
Représentant de proximité	

Autres :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (www.e-fo.fr) par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant une période de 10 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier directement dans votre compte e-FO ou en nous contactant soit par mail : fichier@force-ouvriere.fr, soit par téléphone : 01 40 52 86 40.

ACCORDS EXIGES

	Date	Signature ou cachet obligatoire
Stagiaire		
Syndicat		
UD Et/ou Fédération		L'UD ou la FD peut nous faire parvenir son accord par simple transmission de cette fiche d'inscription

Nom et Prénom

Employeur

xxxx, le

Objet : Demande de congé pour participer à une formation réservée aux membres élus titulaires des Comités sociaux et économiques

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence pour la journée du 18 novembre 2025, afin de me permettre de suivre une formation destinée aux membres élus titulaires du CSE, dans le cadre de l'article L. 2315-63 du code du travail, assurée par le Centre de Formation des Militants Syndicaux (CFMS) Force Ouvrière.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Nom et Prénom

Employeur

xxxx, le

Objet : Demande de congé pour participer à un stage de formation dans le cadre du
CFESES

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence pour la journée du 18 novembre 2025 afin de me permettre de suivre une formation dans le cadre de l'article L. 2145-1 du code du travail, assurée par le Centre de Formation des Militants Syndicaux (CFMS) Force Ouvrière.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE du 18 Novembre 2025

LES 80 ANS DU CSE : HISTOIRE, COMBATS, AVENIR DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Propos introductif : La création des CE en 1945 : contexte historique et enjeux – *IRES*

Table ronde 1 : Des comités d'entreprise aux CSE : une histoire de luttes sociales

- Evolution juridique des IRP (CE, DP, CHSCT) vers le CSE avec les ordonnances Macron – *Universitaire*
- L'évolution de la prise en compte de la santé et des conditions de travail - *INRS*
- Evolution du rôle social et économique des IRP – *Jean-Michel Denis, Directeur de l'institut des sciences sociales du travail de Bourg-La-Reine*
- Transformation du rôle économique du CE vers celui du CSE : quels impacts sur les moyens ? – *Cabinet Syncéa*
- L'impact terrain du passage à une instance unique – *Camarade FO*

Table ronde 2 : L'importance des combats syndicaux pour une représentation efficace des salariés

- Un affaiblissement concret de la représentation du personnel - *DARES*
- Les outils de lutte contre l'affaiblissement des IRP – *P. Drevon et K. Gournay, secrétaires confédérales FO*
- Le combat syndical local en pratique – *Camarade FO*
- Ce que révèle l'évolution du CSE sur les rapports de force dans l'entreprise
- Evolution de la politique et de la réglementation des activités sociales et culturelles – *Arnaud Breuil de l'entreprise UP COOP et Camarade FO MEDIA*

FO Circulaire confédérale

Table ronde 3 : Quel avenir pour les représentants du personnel ?

- Les menaces qui pèsent sur la représentation du personnel et le dialogue social – *K. Gournay, Secrétaire confédérale FO*
- Vers une refonte nécessaire du dialogue social ? – *Cercle Maurice Cohen*
- La prise en compte des enjeux de la transition écologique par les élus – *Arnaud Casado, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1*
- L'impact de l'IA dans les missions des élus et son utilisation dans le cadre du mandat – *Cabinet Legrand*
- Vision de l'avenir du mandat et attentes de la jeune génération syndiquée – *Camarade FO Jeune*
- Les revendications de FO pour renforcer les droits et les moyens des CSE - *K. Gournay, Secrétaire confédérale FO*

Intervention de clôture de Frédéric SOUILLOT, Secrétaire général de FO